

**DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,  
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**  
*SERVICE DE LA COMPETITIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DES PME*  
*SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION, DE LA COMPETITIVITE*  
*ET DU DEVELOPPEMENT DES PME*  
*BUREAU DES POLITIQUES D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIE*

25 SEP. 2014

Paris, le

Bâtiment Sieyès – 61, boulevard Vincent Auriol  
Télédoc 132 – 75703 Paris Cedex 13

## DECISION D'AGRÈMENT

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le k. du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,

Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

**BELER-SOFT SRL**

Cet agrément est accordé au titre des années : 2014, 2015, 2016, 2017, 2018

Pour le Ministre et par délégation  
La Sous-directrice de l'innovation et de  
l'entrepreneuriat



Véronique BARRY